Famille BLOCKMANS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(12)	57.60
Garderie	Novembre-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	59.6

Règlement à effectuer **59.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	74

Règlement à effectuer **74**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(30)	144.00
Garderie	Novembre-25	(25)	25.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	169

Règlement à effectuer **169**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(14)	67.20
Garderie	Novembre-25	(22)	22.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	89.2

Règlement à effectuer **89.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(0)	0.00
Garderie	Novembre-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	1

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(12)	57.60
Garderie	Novembre-25	(5)	5.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	62.6

Règlement à effectuer **62.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	74

Règlement à effectuer **74**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(20)	20.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	92

Règlement à effectuer **92**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(3)	14.40
Garderie	Novembre-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	14.4
Règlement à effectuer			**14.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	72
Règlement à effectuer			**72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(8)	38.40
Garderie	Novembre-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	38.4
Règlement à effectuer			**38.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-0.60
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	72
Règlement à effectuer			**71.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(20)	96.00
Garderie	Novembre-25	(6)	6.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	102

Règlement à effectuer **102**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(30)	144.00
Garderie	Novembre-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	146

Règlement à effectuer **146**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(14)	67.20
Garderie	Novembre-25	(7)	7.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	74.2

Règlement à effectuer **74.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(13)	13.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	85

Règlement à effectuer **85**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	84

Règlement à effectuer **84**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(8)	38.40
Garderie	Novembre-25	(16)	16.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	54.4

Règlement à effectuer **54.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(30)	144.00
Garderie	Novembre-25	(36)	36.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	180

Règlement à effectuer **180**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(11)	52.80
Garderie	Novembre-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	55.8

Règlement à effectuer **55.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(13)	62.40
Garderie	Novembre-25	(10)	10.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	72.4
Règlement à effectuer			**72.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(14)	14.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	86
Règlement à effectuer			**86**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(14)	14.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	86
Règlement à effectuer			**86**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(4)	19.20
Garderie	Novembre-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	23.2
Règlement à effectuer			**23.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-24.40
Avance versée				0.00
Participation	Novembre-25			0.00
Cantine	Novembre-25	(15)		72.00
Garderie	Novembre-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)		0.00
			S/Total	73

Règlement à effectuer **48.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Novembre-25			0.00
Cantine	Novembre-25	(15)		72.00
Garderie	Novembre-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)		0.00
			S/Total	72

Règlement à effectuer **72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.